POMPES FUNÈBRES DE CHARENTE MARITIME (PFCM)

DOCUMENTATION GÉNÉRALE — PRESTATIONS ET FOURNITURES

Tarifs TTC applicables à compter du 1er octobre 2026

Établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires et des articles R. 2223-24 et R. 2223-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Dénomination sociale et forme juridique	POMPES FUNÈBRES DE CHARENTE MARITIME (PFCM), société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 60 000 €
Immatriculation	RCS La Rochelle 490 207 222 — SIRET du siège 490 207 222 00012
Adresse du siège social	57 avenue La Fayette, 17300 Rochefort — Tél. 05 46 99 91 60
Représentant légal	Président : Constellation 4M, elle-même représentée par M. David MARTIN
Établissements et numéros d'habilitation préfectorale	Rochefort (siège) — 57 avenue La Fayette, 17300 Rochefort — n° 26-17-0075 Aytré — n° 26-17-0076 Saintes — n° 26-17-0078 Dolus-d'Oléron — n° 26-17-0079
Prestations pour lesquelles l'entreprise est habilitée (art. L. 2223-19 CGCT), dans les limites de l'arrêté d'habilitation de chaque établissement	• transport de corps avant et après mise en bière ; • organisation des obsèques ; • soins de conservation ; • fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ; • gestion et utilisation des chambres funéraires ; • fourniture des corbillards et des voitures de deuil ; • fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.
Intermédiation en assurance (ORIAS)	Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07033103 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) — www.orias.fr — attestation reproduite en dernière page de la présente documentation
Médiateur de la consommation (art. L. 616-1 C. conso.)	ANM Conso — 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes — https://www.anmconso.com — Tél. 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées (rubrique 3) ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière (rubrique 2) ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation (rubrique 1) ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau (rubrique 7A) ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) (rubrique 7B).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne (rubrique 1) ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet (rubrique 3).

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Frais dus à des tiers : lorsque les conditions sont réunies, la vacation de police (surveillance de la fermeture du cercueil) et, en cas de crémation, la redevance du crématorium sont avancées pour votre compte et refacturées sans majoration (rubrique 8).

Comment lire cette documentation générale

Le présent document présente, élément par élément, l'ensemble des prestations et fournitures proposées, selon les mêmes rubriques (1 à 8) que le devis qui vous est remis. Les prix sont répartis en trois colonnes, correspondant aux trois catégories de prestations :

Prestations obligatoires : prestations imposées par la réglementation, en toutes circonstances ou dès lors que la situation correspondante se présente (défunt porteur d'une prothèse à pile, transport avant mise en bière) ou que le mode de funérailles correspondant est retenu (inhumation ou crémation).

Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances : soins de conservation et cercueil hermétique. Ils sont optionnels en temps normal et ne deviennent obligatoires que dans les circonstances précisées sous leur ligne (transport international, durée de conservation du cercueil fermé, infection transmissible, décision du préfet).

Prestations non obligatoires : toutes les autres prestations et fournitures, que vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

Aucune prestation obligatoire n'est subordonnée à l'achat d'une prestation optionnelle. Les prix sont exprimés en euros TTC. Les conditions générales de vente figurent à la suite des tarifs et font partie intégrante de la présente documentation.

Un devis gratuit et sans engagement est remis avant toute commande. La notice d'information aux familles (art. R. 2223-24-1 CGCT) est à votre disposition en libre-service dans chacun de nos établissements, affichée de manière visible depuis l'extérieur de nos locaux et accessible dès la page d'accueil de notre site internet. La notice relative aux soins de conservation vous est remise par l'entreprise. La présente documentation est publiée sur notre site internet. Une note détaillée vous est délivrée à l'issue de la prestation. En cas de litige, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation indiqué ci-dessus.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES OBSÈQUES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Démarches et organisation			
Réception, démarches et formalités administratives			222
Réception, démarches et formalités administratives — personne dépourvue de ressources suffisantes			105
Organisation des obsèques (mise en place des moyens humains et techniques)			63
Réception, démarches et organisation — arrivée de corps, enfant			65
Soins et interventions sur le défunt			
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (stimulateur cardiaque) — semaine	155		
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (stimulateur cardiaque) — dimanches et jours fériés	342		
Obligatoire uniquement si le défunt en est porteur (art. R. 2213-15 CGCT).			
Soins de conservation — semaine		405	
Soins de conservation — dimanches et jours fériés		600	
Soins de conservation — cas spéciaux, semaine		583	
Soins de conservation — cas spéciaux, dimanches et jours fériés		645	
Prestation non réglementairement obligatoire, qui le devient en cas de transport international du corps lorsque la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne l'exigent. La notice d'information relative aux soins de conservation vous est remise avant toute réalisation.			
Toilette funéraire et habillage du défunt — semaine			151
Toilette funéraire et habillage du défunt — week-end et jours fériés			214
Location de matériel de réfrigération (conservation à domicile)			124
Chambre funéraire de Fouras en			
Frais d'admission			150
Frais d'admission — nuit (21 h – 6 h), dimanches et jours fériés			200
Forfait jusqu'à 6 jours en salon privatif			360
Jour supplémentaire en salon privatif			110
Forfait jusqu'à 6 jours en cellule réfrigérée			240
Jour supplémentaire en cellule réfrigérée			50
Mise à disposition de la salle technique (soins, habillage, toilette rituelle)			120
Le séjour en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque le transfert a été demandé par le directeur d'un établissement de santé ne devant pas disposer d'une chambre mortuaire, sur attestation écrite qu'il n'a pas réussi à joindre la famille dans un délai de dix heures à compter du décès, le transport et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement et ne peuvent pas être facturés à la famille (art. R. 2223-79 CGCT). Lorsque l'établissement de soins ou l'EHPAD dispose d'une chambre mortuaire, sa mise à disposition est gratuite pendant 3 jours.			

2. TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (SANS CERCUEIL)	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Véhicule funéraire de sortie de corps et son conducteur			254
Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.			
Supplément dimanches, jours fériés et de 21 h à 6 h			126
Housse mortuaire	63		
Obligatoire en cas de transport avant mise en bière (art. R. 2223-29 CGCT).			
Personnel de sortie de corps			102
Brancardage			63
Kilométrage au-delà de 50 km (par km)			1,13
Frais de transport (hôtel, restaurant…)			Sur devis
Correspondant (prestataire extérieur)			Sur devis

2. TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (SANS CERCUEIL)	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Avant mise en bière, le transport du défunt vers le lieu de mise en bière doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de la famille : son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille, une chambre mortuaire, ou une chambre funéraire. Lorsque le transfert vers une chambre funéraire a été demandé par l'établissement de santé dans les conditions de l'art. R. 2223-79 CGCT, les frais de transport ne peuvent pas être facturés à la famille (voir rubrique 1).			

Le prix indiqué en colonne « Prestations obligatoires » est celui de la prestation obligatoire : cercueil équipé conformément à la réglementation, avec quatre poignées, une cuvette étanche et une plaque d'identité (art. R. 2213-25 et R. 2223-29 CGCT). Aucun accessoire facultatif n'est compris dans ce prix. Les options (cache-vis, capiton, emblème) sont présentées séparément et peuvent être refusées sans incidence sur le prix du cercueil.

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Cercueils pour inhumation			
ANTILLY — chêne massif, vernis mat	5 514		
Option : Capiton			200
Option : 2 cache-vis bronze			2
Prix total du modèle avec les options : 5 716 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
TREVET — noyer massif, vernis mat	4 797		
Option : 10 cache-vis laiton			12
Prix total du modèle avec l'option : 4 809 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TURSAC — frêne massif, vernis mat	4 285		
Option : 8 cache-vis laiton			10
Prix total du modèle avec l'option : 4 295 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
THEZAC — frêne massif, vernis mat	3 821		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 3 831 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PONTAIX — chêne massif, vernis satiné	3 235		
Option : 8 cache-vis laiton			10
Prix total du modèle avec l'option : 3 245 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TAIX — frêne massif, vernis mat	3 010		
Option : 8 cache-vis laiton			10
Prix total du modèle avec l'option : 3 020 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
THIVIERS — chêne massif, vernis mat	2 790		
Option : 8 cache-vis laiton			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 800 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TREVOUX — chêne massif, vernis satiné	2 570		
Option : 8 cache-vis laiton			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 580 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PARIGNY — pin massif, peinture ardoise	2 369		
Option : 8 cache-vis métal			4
Prix total du modèle avec l'option : 2 373 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
COLORS — hêtre massif, satiné, 8 couleurs au choix	2 190		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 200 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TOUVOIS — écochêne massif, hydrocire	2 132		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 142 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
THOUARCÉ — pin massif, hydrocire	1 913		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 923 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TRUCY — chêne massif, vernis satiné	1 704		
Option : 8 cache-vis zamak			8
Prix total du modèle avec l'option : 1 712 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
POMOY — chêne massif, vernis satiné	1 505		
Option : 8 cache-vis métal			3
Prix total du modèle avec l'option : 1 508 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
THÈZE — pin massif, cérusé blanc	1 273		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 283 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PERTUIS — chêne massif, vernis satiné	1 066		
Option : 10 cache-vis métal			4
Prix total du modèle avec l'option : 1 070 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PERCY — pin massif, satiné	861		
Cercueils pour crémation			
THEZAC — frêne massif, vernis mat	3 821		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 3 831 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TARBES — chêne massif, vernis satiné	3 223		
Option : 8 cache-vis bois			8
Prix total du modèle avec l'option : 3 231 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TERROU — pin massif, vernis mat	2 782		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 792 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TONAY — pin massif, vernis satiné	2 589		
Option : 8 cache-vis plastique			4
Prix total du modèle avec l'option : 2 593 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PARIGNY — pin massif, peinture ardoise	2 369		
Option : 8 cache-vis plastique			4
Prix total du modèle avec l'option : 2 373 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
COLORS — hêtre massif, satiné, 8 couleurs au choix	2 190		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 200 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TOUVOIS — écochêne massif, hydrocire	2 132		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 2 142 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
THOUARCÉ — pin massif, hydrocire	1 913		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 923 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TERSAC — pin massif, vernis satiné	1 699		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 709 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
TRESSAN — pin massif, finition naturelle	1 482		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 492 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
THÈZE — pin massif, cérusé blanc	1 273		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 283 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PAVILLY — pin massif, finition naturelle	1 051		
Option : 8 cache-vis bois			10
Prix total du modèle avec l'option : 1 061 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PERCY — pin massif, satiné	861		
Cercueils pour transport international et cas particuliers			
LUCEY avec hublot — bois exotique massif, teinte claire	1 324		
Option : 8 cache-vis métal			4
Prix total du modèle avec l'option : 1 328 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur		372	
Devient obligatoire uniquement en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou de décision du préfet (art. R. 2213-26 CGCT). En dehors de ces cas, un cercueil ordinaire suffit.			
Cercueils hors cotes			
POISSY 195 × 65 cm — chêne massif, vernis satiné	1 881		

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Option : 10 cache-vis tôle			5
Prix total du modèle avec l'option : 1 886 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
POISSY 195 × 75 cm — chêne massif, vernis satiné	2 122		
Option : 10 cache-vis tôle			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 127 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
POISSY 195 × 90 cm — chêne massif, vernis satiné	2 363		
Option : 10 cache-vis tôle			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 368 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
POISSY 205 × 65 cm — chêne massif, vernis satiné	2 531		
Option : 10 cache-vis tôle			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 536 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
POISSY 205 × 75 cm — chêne massif, vernis satiné	2 747		
Option : 10 cache-vis tôle			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 752 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PLAZAC 195 × 65 cm — pin massif, vernis satiné	1 881		
Option : 10 cache-vis			5
Prix total du modèle avec l'option : 1 886 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PLAZAC 195 × 75 cm — pin massif, vernis satiné	2 122		
Option : 10 cache-vis			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 127 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PLAZAC 195 × 90 cm — pin massif, vernis satiné	2 363		
Option : 10 cache-vis			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 368 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
PLAZAC 205 × 65 cm — pin massif, vernis satiné	2 531		
Option : 10 cache-vis			5
Prix total du modèle avec l'option : 2 536 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.			
Cercueils enfants			
EYMET 0,60 m — pin	325		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 349 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYMET 0,80 m — pin	379		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 403 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYMET 1,00 m — pin	464		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 488 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYMET 1,20 m — pin	510		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 534 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYMET 1,50 m — pin	576		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 600 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYLIAC 0,60 m — pin	450		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 474 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYLIAC 0,80 m — pin	505		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Prix total du modèle avec les options : 529 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYLIAC 1,00 m — pin	564		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 588 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYLIAC 1,20 m — pin	621		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 645 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EYLIAC 1,50 m — pin	671		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 695 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EVOL 0,60 m — pin	225		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 249 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EVOL 0,80 m — pin	256		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 280 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EVOL 1,00 m — pin	320		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 344 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EVOL 1,20 m — pin	396		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 420 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
EVOL 1,50 m — pin	507		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
Prix total du modèle avec les options : 531 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
ERIN 0,60 m — chêne	474		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis métal or			3
Prix total du modèle avec les options : 498 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
ERIN 0,80 m — chêne	529		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis métal or			3
Prix total du modèle avec les options : 553 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
ERIN 1,00 m — chêne	588		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis métal or			3
Prix total du modèle avec les options : 612 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
ERIN 1,20 m — chêne	645		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis métal or			3
Prix total du modèle avec les options : 669 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
ERIN 1,50 m — chêne	695		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis métal or			3
Prix total du modèle avec les options : 719 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
ELOIE 0,40 m — essence du bois à préciser	186		

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Option : Capiton blanc			7
Option : 4 cache-vis plastique or			2
Prix total du modèle avec les options : 195 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.			
Reliquaires			
Reliquaire 1,50 m (réf. 948.15)			276
Reliquaire 1,30 m (réf. 948.130)			239
Reliquaire 1,00 m (réf. 948.110)			212
Reliquaire 0,80 m (réf. 948.80)			193
Reliquaire 0,60 m (réf. 948.60)			184
Croix et emblèmes			
Épi de blé métal or — inhumation			175
Croix de remarque			162
Piqué de remarque			162
Épi de blé bois — crémation / inhumation			153
Ambre — inhumation			133
Rose bois teinté clair — crémation / inhumation			121
Agate — inhumation			113
Rose zamak — inhumation			101
Grenat — inhumation			86
Nacre — crémation / inhumation			73
Saphir — inhumation			68
Bois mica (naturel, blanc ou gris) — crémation / inhumation			64
Corde — crémation / inhumation			64
Rose plastique — crémation / inhumation			54
Croix sans Christ — crémation / inhumation			52
Capitons			
ARANIA — polyester gris, cache-bord, ouate 200 g			445
VABULA — polyester rose poudré, cache-bord, ouate 200 g			369
MÉLISSE — polycoton ivoire/anthracite, cache-bord, ouate 150 g			305
NATURA — coton certifié 100 % naturel, couverture 240 g, capiton 120 g			249
CYBIL — polycoton ivoire/champagne, cache-bord, finition biais, ouate 150 g			196
CAPELLE — polycoton motif satiné ivoire, cache-bord, finition biais, ouate 100 g			165
CARINA — satin, cache-bord, ouate 150 g			131
MANES — taffetas blanc, finition biais, ouate 60 g			86
ACCES — taffetas ivoire, sans ouate			67
Autres accessoires			
Aménagement du cercueil			73

4. MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Mise en bière et fermeture du cercueil			203
Véhicule et son conducteur			185
Pose des scellés par l'entreprise			28
La vacation de police due lorsque la fermeture du cercueil est placée sous surveillance figure à la rubrique 8 (frais avancés).			

5. TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Corbillard et son conducteur			306
Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.			
Kilométrage au-delà de 50 km (par km)			1,13
Véhicule pour réception d'une urne			102
Frais de transport (hôtel, restaurant…)			Sur devis
Correspondant (prestataire extérieur)			Sur devis

6. CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Porteur (par personne)			103
Maître de cérémonie			151
Registre de condoléances			63
Papier de famille (sans supplément)			Offert
Coffret à cartes (sans supplément)			Offert
Boîte à dons (sans supplément)			Offert

7A. INHUMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Personnel pour l'inhumation (un agent)	103		
Creusement et comblement de la fosse (1 place, 1,50 m de profondeur, mini-pelle)	782		
Ouverture et fermeture du caveau (sans monument)	470		
Si vous optez pour une inhumation, sont obligatoires : le personnel pour l'inhumation et, selon la sépulture, le creusement et le comblement de la fosse (pleine terre) ou l'ouverture et la fermeture du caveau.			
Porteur supplémentaire pour l'inhumation (par personne)			103
Pose d'un monument, travaux de marbrerie (un monument simple)			730
Les taxes et redevances communales figurent à la rubrique 8.			

7B. CRÉMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Personnel pour la crémation (un agent)	103		
Porteur supplémentaire pour la crémation (par personne)			103
Urne cinéraire avec plaque d'identité — modèles disponibles			
Urne cinéraire — biodégradable, grand modèle	380		
Urne cinéraire — albâtre	265		
Urne cinéraire — résine	250		
Urne cinéraire — biodégradable, modèle moyen	240		
Urne cinéraire — bois	239		
Urne cinéraire — céramique	235		
Urne cinéraire — granit	230		
Urne cinéraire — porcelaine	230		
Urne cinéraire — biodégradable, petit modèle	125		
Urne cinéraire enfant	125		
Urne cinéraire — métal	105		
Urne cinéraire — immersible	98		
Urne cinéraire — carton pour dispersion	77		

7B. CRÉMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Destination des cendres (prestations associées)			
Scellement de l'urne sur un monument / inhumation de l'urne	202		
Dispersion des cendres au jardin du souvenir par l'opérateur	189		
Dépôt de l'urne (columbarium, cavurne)	189		
Si vous optez pour une crémation, sont obligatoires : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et la prestation associée correspondant à la destination des cendres que vous choisissez (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ; une seule de ces trois prestations est due. Les cendres sont soit conservées dans l'urne inhumée, scellée sur un monument ou déposée en columbarium, soit dispersées (art. L. 2223-18-2 CGCT). La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite, mais doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt ; seule la dispersion réalisée par un opérateur funéraire habilité peut être facturée. La redevance de crémation figure à la rubrique 8.			

Sommes dues à des tiers (commune, crématorium), réglées par l'entreprise au nom et pour le compte de la famille. Elles sont portées au devis séparément de nos prestations, pour leur montant exact ou, s'il n'est pas encore connu, pour un montant estimé signalé comme tel, et refacturées sans majoration, sur justificatif.

8. FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Vacation de police (surveillance de la fermeture du cercueil — art. L. 2213-14 CGCT)	Fixé par la commune (20 à 25 €)		
Due en cas de crémation, ou lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt en l'absence d'un membre de la famille ; son montant est fixé par la commune entre 20 et 25 € (art. L. 2213-15 CGCT).			
Redevance de crémation	Fixée par le crématorium		
Due en cas de crémation, lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une.			
Taxes et redevances communales (concession, inhumation)			Fixées par la commune
Dues lorsque la commune en prévoit ; montant fixé par délibération municipale.			

Le présent document est mis à la libre disposition des familles dans chacun de nos établissements et publié sur notre site internet. Prix TTC exprimés en euros ; TVA applicable selon la nature de la prestation.

Historique : version établie le 30 octobre 2026 (intégration des CGV du 28/10/2026 et de leurs annexes), tarifs applicables au 1er octobre 2026 — remplace la version du 29 septembre 2026.

MARBRERIE — Tarifs TTC applicables à compter du 1er octobre 2026

MARBRERIE — CONCESSION PLEINE TERRE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
2 places (2 m de profondeur) avec moyens mécaniques			1198
À partir de 3 places avec moyens mécaniques			1488
Évacuation de la terre fosse 1 place et recyclage			158
Évacuation de la terre fosse 2 places et recyclage			210
Creusement fosse 1 place à la main			834
Creusement fosse 2 places à la main			1250
Creusement en terrain difficile, tarif à l'heure			53
Remblaiement sable fosse 1 place			104
Remblaiement sable fosse 2 places			155
Creusement et comblement d'une fosse de 1 place (1,50 m de profondeur, moyens mécaniques) : voir rubrique 7A. Si vous optez pour une inhumation, sont obligatoires : le personnel pour l'inhumation et, selon la sépulture, le creusement et le comblement de la fosse (pleine terre) ou l'ouverture et la fermeture du caveau.			

MARBRERIE — CONSTRUCTION D'UN CAVEAU	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
1 place sans passe-pied			1302
1 place avec passe-pied			1656
2 places superposées sans passe-pied			1760
2 places superposées avec passe-pied			2062
Vide sanitaire / emplacement			510
Place supplémentaire			717
2 places juxtaposées sans passe-pied			1656
2 places juxtaposées avec passe-pied			1979
Vide sanitaire sur caveau juxtaposé			997
Passe-pied 1 emplacement / caveau (brut de finition)			595
Passe-pied 1 emplacement / caveau (finition lisse)			701
Passe-pied 2 emplacements / caveau			886
Passe-pied béton pour cinéraire			314
Caveau 4 places (2X2) sans passe-pied			3151
Caveau 4 places (2X2) avec passe-pied			4032
Caveau 4 places (2X2) cloisonné sans passe-pied			3794
Caveau 4 places (2X2) cloisonné avec passe-pied			4081
Creusement en terrain difficile			Sur devis

MARBRERIE — OUVERTURE ET FERMETURE DE CAVEAU	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Avec monument simple			647
Avec monument autre			782
Porte enterrée + creusement (+ de 300 € si terrain difficile)			470
Porte surélevée + porte granite			470
Dépose et repose du monument			782
Dépose et repose d'une tombale			612
Dépose et repose tombale + creusement pour inhumation urne			790
Creusement pour inhumation urne (sans monument)			179
Ouverture et fermeture du caveau sans monument : voir rubrique 7A.			

MARBRERIE — AUTRES PRESTATIONS	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Dépose et repose d'une stèle			199
Dépose et repose d'une plaque de colombarium			150
Casse et évacuation d'un monument avec semelle			517
Scellement et inhumation d'une urne : voir rubrique 7B (en cas de crémation, une seule des prestations associées à la destination des cendres est due : scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).			
Gravure sablée : dorée : caractère			14
Re dorure d'une inscription existante / caractère			8
Gravure à la main			Sur devis
Forfait déplacement graveur			48
Forfait déplacement graveur sur les îles			55
Jeu de dalle de fermeture			147
Ouverture cave urne + dépose tombale			497
Location d'une benne			308
Entretien sépulture « HOMMAGE »			176
Entretien sépulture « AFFECTION »			555
Entretien sépulture « FLORAISON »			827
Entretien sépulture « PREMIUM »			1525
Location tour d'attente			30
Frais d'installation du tour d'attente			50
Correspondant inhumation			Sur devis
Correspondant crémation			Sur devis
Fleurissement une composition			72
Fleurissement deux compositions			87

MARBRERIE — MONUMENT	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Monument (dépendant du type de granit, de sa forme et de sa provenance)			Sur devis
Pose d'une semelle ou placage granit			262
Pose d'une plinthe			106
Fourniture et pose d'une case urne			621
Pose d'un monument cinéraire			359
Tombale béton			309
Évacuation porte colombarium vers déchetterie			79
Pose d'un monument simple : voir rubrique 7A.			

MARBRERIE — AUTRES PRESTATIONS LIÉES À L'EXHUMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Exhumation et réduction de corps			262
Véhicule en local			230
Hors local, le km			1,10
Housse de transport d'exhumation			191
Nettoyage caveau			158
Enlèvement et incinération des bois de cercueils (l'unité)			126
Croix de remarque			171
Pompage d'eau			106

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. Commande

En vertu des articles R. 2223-24 à R. 2223-30 du code général des collectivités territoriales, un devis gratuit, détaillé, daté et chiffré sera présenté à la clientèle en faisant apparaître, pour chaque prestation ou fourniture, la nature et le prix TTC ainsi que le montant total du devis TTC. Il ne pourra être exigé aucun commencement d'exécution à une commande non acceptée et signée. En cas de commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé agissant pour le compte de la famille, l'acceptation ou la signature de la commande devront se faire par écrit (courrier ou courriel). Si cette commande téléphonique émane de la famille elle-même domiciliée à distance ou dans l'impossibilité momentanée de se déplacer, elle devra de la même façon se faire par écrit (courrier ou courriel). Cette régularisation, sauf circonstances exceptionnelles, reste indispensable. Les tarifs figurant sur le devis ne sont valables que durant 30 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi. Fournitures ou prestations prévisibles lors de l'élaboration du devis mais non chiffrables exactement en raison de la nature de l'opération (ex : exhumation : fourniture d'un ou plusieurs reliquaires, avis d'obsèques dans les journaux, vacations de police…) : en accord avec le client, l'entreprise portera sur le devis/commande un montant prévisionnel des fournitures et/ou prestations qui ne pourraient être exactement déterminées. Ce montant sera ajusté en plus ou en moins lors de la facturation définitive.

Droit de rétractation : lorsque le contrat est conclu hors établissement (notamment au domicile de la famille) ou à distance, le client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision, au moyen du formulaire de rétractation (annexe 2) qui lui est remis avec le contrat ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté (art. L. 221-18 et L. 221-21 du code de la consommation). Compte tenu des délais imposés par la réglementation funéraire, le client peut demander expressément, au moyen de l'annexe 1, que l'exécution des prestations commence avant la fin de ce délai ; en cas de rétractation, il reste alors redevable d'un montant correspondant aux prestations déjà fournies (art. L. 221-25). Le droit de rétractation ne peut plus être exercé pour les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai, lorsque l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation (art. L. 221-28, 1°).

II. Exécution par l'entreprise

Les horaires : L'entreprise prendra toutes les dispositions pour que soient respectés au mieux les horaires fixés pour les différentes phases d'obsèques. L'attention de la famille est toutefois attirée sur le fait que les horaires sont donnés à titre indicatif dans la mesure où le respect des horaires prévus est lié à de nombreuses contraintes extérieures (conditions atmosphériques, conditions de la circulation automobile, intervention des tiers participant aux convois, commissaires de police, etc.). En cas de retard significatif présumé, quelle qu'en soit la cause, la famille sera prévenue par tout moyen à notre disposition.

Le cercueil : Les cercueils proposés au choix de la famille comporteront obligatoirement quatre poignées, une cuvette étanche et une plaque d'identité. L'attention est attirée sur le fait que l'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol du cimetière tant pour les inhumations en pleine terre que celles réalisées en caveau et aucune garantie ne saurait être donnée sur les altérations possibles du cercueil inhumé.

La mise en bière : La société n'est pas responsable des bijoux ou de tous objets qui ne seraient pas retirés préalablement à la mise en bière.

La crémation : À l'occasion d'une crémation, la société ne sera aucunement responsable des dommages pouvant être causés au cas où n'auraient pas, le cas échéant, été retirés avant l'opération les stimulateurs cardiaques, prothèses renfermant des radioéléments artificiels ou tous appareils fonctionnant au moyen de piles éventuellement portés par le défunt. Ces appareils peuvent en effet causer des dommages aux installations techniques.

Travaux de cimetière : La commande d'obsèques peut impliquer la réalisation de travaux à effectuer dans le cimetière en cas d'inhumation, et portant suivant accord du client sur : le creusement et le comblement de la tombe ou l'ouverture et la fermeture d'un caveau ou le démontage et le remontage d'un monument, etc. Dans le cas où notre responsabilité serait mise en cause, notre garantie couvre la réfection des travaux défectueux, sans préjudice du droit du client à obtenir réparation de son préjudice dans les conditions prévues par la loi. Toutefois ne donnent pas lieu à garantie : les vices apparents dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même, l'étanchéité des caveaux, les dommages causés par la force majeure ou le fait de tiers.

Monument : Le délai de pose d'un monument est de 8 mois maximum à compter de la date de la commande. En cas de retard supérieur à sept jours par rapport à la date prévue, l'acheteur pourra alors annuler sa commande par lettre recommandée à notre siège social uniquement, les acomptes déjà versés lui seront restitués. Le client est invité à signaler lors de la commande toute difficulté d'accès à la concession (chemin étroit, machines interdites, terrain en pente, etc.). Si une difficulté d'accès non signalée et non décelable lors de l'établissement du devis entraîne un surcoût, celui-ci fera l'objet d'un devis complémentaire soumis à l'accord préalable du client. Un monument s'entretient régulièrement. Une vérification annuelle s'impose. Nous tenons à votre disposition des contrats d'entretien dont nous pouvons voir ensemble les modalités. Notre responsabilité ne pourra être engagée que si la construction est affectée d'un vice compromettant sa solidité ou la rendant impropre à sa destination. L'étanchéité des caveaux et des cavurnes n'est pas garantie. La présence d'eau ou d'humidité dans un caveau ou une cavurne ne pourra donc pas donner lieu à la résiliation de la commande ni à une réduction de prix. Ainsi, ne sont pas couverts par notre garantie : l'étanchéité des caveaux, les travaux exécutés sur les inter-tombes avec la tolérance des communes, les taches ou auréoles provoquées par les attributs décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres ; l'altération prématurée du poli de la dorure, et les affaissements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation. Nous ne sommes pas responsables des dégâts occasionnés par des tiers, la gelée, le salpêtre ou toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux. Concernant les matériaux mis en œuvre, notre garantie est limitée comme suit : matériaux naturels : les échantillons définissent le matériau quant à sa provenance et à sa tonalité générale, mais n'impliquent pas d'identité de couleur, de cristallisation, de veinage, de dessin avec le matériau utilisé pour l'exécution de la commande. De même, le granit et le marbre étant des pierres naturelles, il arrive parfois qu'il y ait des différences de couleurs sur un même monument. Les trous de vers, veines cristallines, verreries, géodes, flammes, pointes de rouille, crapauds ne peuvent donner lieu à résiliation du marché ni refus de la marchandise ni réduction de prix. Les marbres et granits sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafages que leur nature et conformation exigent. Étant tributaire de leur entretien, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie. Les mesures indiquées pour les différentes pièces du monument et pour l'appareillage s'entendent avec les tolérances d'usage liées au travail de la pierre naturelle ; les cotes données au soubassement seront respectées.

III. Réception des travaux de cimetière

Après complète exécution des travaux, il sera procédé à leur réception soit expresse par la signature d'un procès-verbal sans réserve visé par le client, soit tacite et sans réserve dès lors que les circonstances permettent de caractériser l'acceptation non équivoque du client et ce notamment par le paiement intégral des prestations ou la prise de possession de l'ouvrage.

La date de réception expresse ou tacite constitue le point de départ des garanties légales, notamment de parfait achèvement, biennale et décennale. Aucune garantie ne sera accordée en cas de vice apparent lors de la réception. Notre garantie s'étend à la réfection des travaux défectueux.

IV. Exécution par les tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers (marbrier, culte, personnel communal aux cimetières, etc.). En ce qui concerne certains tiers (exemple : marbrier), il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de service. La famille peut, à sa convenance, mandater la Société pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. Lorsque la famille désigne elle-même un tiers ou contracte directement avec lui, la Société ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes commis par ce tiers. La Société répond en revanche, conformément au droit commun, de la bonne exécution des prestations qu'elle confie à ses propres sous-traitants. La Société mettra tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations et fournitures qui lui sont commandées.

Soins de thanatopraxie : Malgré une grande fiabilité des soins de conservation, l'état de certains corps (soins tardifs, tissus, gaz, etc.) ne permet pas toujours un succès total de l'intervention. Dans ces conditions, l'entreprise ne peut en être tenue pour responsable. Les marchandises fournies pour les inhumations et en particulier les cercueils proviennent directement des fabricants et sont garanties jusqu'à l'inhumation. D'une sépulture à l'autre, le même cercueil peut se dégrader très rapidement (humidité, densité du sol ou des gaz, développement bactérien, etc.). L'entreprise ne saurait donc être tenue pour responsable de l'altération naturelle des cercueils et accessoires constatée lors d'une éventuelle exhumation, quel que soit le délai écoulé depuis l'inhumation, hors défaut de fabrication ou de conformité. Tous les objets personnels, en particulier les bijoux, doivent être prélevés sur le corps du défunt avant toute intervention de notre personnel. La responsabilité de l'entreprise ne pourra être recherchée pour la perte d'objets non retirés malgré cette consigne, sauf faute de sa part.

V. Conditions de paiement

Les frais d'obsèques sont payables à réception de facture, avec, à la signature de la commande, un acompte de 40 % du montant TTC de la commande. Le client doit aussi fournir un chèque de caution représentant la différence entre l'acompte et le solde de la facture. **Par exception, pour les prestations commandées au domicile du client, aucun paiement ni aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, n'est demandé avant le huitième jour qui suit la signature de la commande.** La Société peut se charger d'obtenir un règlement partiel ou total de la facture par prélèvement sur les comptes financiers de la personne décédée. Le paiement des frais d'obsèques par notaire n'est pas accepté. Les frais d'obsèques sont payables à la commande lorsqu'il y a un rapatriement de corps de l'étranger ou lorsqu'un corps part à l'étranger. Lors de la vente d'un monument et/ou d'un caveau, il est demandé un acompte de 50 % minimum du montant TTC de la commande, ce montant incluant les frais de tiers, et un chèque de caution représentant la différence entre l'acompte et le montant total de la facture, qui sera encaissé à la fin des travaux. Les travaux de cimetière et d'exhumation sont toujours chiffrés sous réserve de fournitures ou travaux supplémentaires non prévisibles à la date d'établissement du devis. Le devis et le bon de commande sont calculés avec les taux de TVA en vigueur le jour de la signature. Au jour de la facturation, les taux appliqués seront ceux légalement en cours.

VI. Intérêts de retard

Le défaut de paiement à réception de la facture fera l'objet d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. À compter de cette mise en demeure, les sommes restant dues produiront des intérêts au taux de l'intérêt légal applicable aux créances des particuliers (art. 1231-6 du code civil et L. 313-2 du code monétaire et financier). En cas d'impayé, un tribunal pourra mettre à votre charge des frais de recouvrement.

VII. Responsabilité de l'entreprise

L'entreprise garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le client contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés. L'étendue de la responsabilité de l'entreprise est dépendante de la nature du désordre rencontré. Pour les biens vendus, le client bénéficie en outre, indépendamment de toute garantie commerciale, de la garantie légale de conformité (art. L. 217-3 et suivants du code de la consommation, pendant deux ans à compter de la délivrance du bien) et de la garantie légale des vices cachés (art. 1641 et suivants du code civil).

La responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée pour la non-exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. L'entreprise ne pourra en aucun cas répondre d'une éventuelle responsabilité de n'avoir pas fourni ou vendu un service ou un matériel non imposé par la réglementation en vigueur.

VIII. Annulation de commande

En cas d'annulation de la commande par le client, en dehors de l'exercice du droit de rétractation, restent dus : les prestations déjà exécutées, les fournitures déjà livrées ou spécialement commandées ou personnalisées pour le défunt (notamment cercueil, plaque, articles gravés), ainsi que les frais engagés auprès des tiers, sur justificatif. Aucune autre indemnité ne sera réclamée. En cas d'annulation du fait de la Société, les sommes versées sont intégralement restituées.

IX. Clause de réserve de propriété

L'acheteur ne deviendra propriétaire des marchandises livrées que lorsque le prix de celles-ci aura été intégralement payé conformément aux articles 2367 et suivants du code civil.

X. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du code de la consommation, pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement, en sus de ses propres coordonnées, son numéro de téléphone et son adresse électronique), soit sur son site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : https://www.anmconso.com. Pour plus d'informations, le consommateur peut contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone au 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

Le site internet www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.

XI. Informatique et libertés — données personnelles

1. Responsable du traitement. Le responsable du traitement est la société Pompes Funèbres de Charente Maritime, SASU au capital de 60 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le numéro 490 207 222, ayant son siège 57 avenue La Fayette, 17300 Rochefort. La société Pompes Funèbres de Charente Maritime est représentée par Constellation 4M, elle-même représentée par M. David MARTIN. Le responsable du traitement peut être contacté par courrier au 57 avenue La Fayette, 17300 Rochefort ; par téléphone au 05 46 99 91 60 ; par courriel à mn.tremont@pompesfunebresmartin17.fr.

2. Finalités du traitement. Les données du Client sont traitées : (a) pour l'exécution des prestations objet du contrat formé par les CGV et le bon de commande — base légale : exécution du contrat ; (b) pour le respect des obligations légales de l'Entreprise (facturation, comptabilité, obligations funéraires) — base légale : obligation légale ; (c) pour informer le Client de services complémentaires — base légale : intérêt légitime de l'Entreprise ou, pour la prospection par courriel ou SMS, consentement du Client lorsque la loi l'exige ; le Client peut s'y opposer à tout moment et sans frais. Les données sont communiquées aux seuls employés, prestataires et sous-traitants de l'Entreprise, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution des prestations.

3. Catégories de données concernées. Les données recueillies par l'Entreprise sont l'ensemble des données nécessaires à l'exécution des prestations objet du contrat conclu entre l'Entreprise et le Client : données relatives à l'identité du Client, à ses coordonnées et à son lien avec le défunt, données relatives à l'organisation des obsèques.

4. Durée de conservation. Les données nécessaires à l'exécution du contrat sont conservées pendant la durée de la relation commerciale, puis pendant 5 ans (prescription, art. 2224 du code civil). Les pièces comptables sont conservées 10 ans (art. L. 123-22 du code de commerce). En cas de contrat conclu par voie électronique d'un montant égal ou supérieur à 120 €, le contrat est archivé pendant 10 ans (art. L. 213-1 du code de la consommation). Les données utilisées pour informer le Client de services complémentaires sont conservées 3 ans à compter du dernier contact, sauf opposition.

5. Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Conformément aux dispositions en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit d'opposition à l'emploi de ses données. L'exercice de ces droits s'effectue par courriel à l'adresse suivante : mn.tremont@pompesfunebresmartin17.fr.

6. Réclamations. En cas de réclamation concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le Client est invité à contacter l'Entreprise à l'adresse suivante : mn.tremont@pompesfunebresmartin17.fr. Le Client peut également saisir la CNIL à tout moment.

ANNEXES

À COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR UN CONTRAT SIGNÉ À DISTANCE OU AU DOMICILE

Annexe 1. Commande à distance ou au domicile : demande de commencer les prestations

Client : nom et prénom

Lien avec le défunt :

Défunt : nom et prénom

Date du décès :

Cas (cocher) :

☐ **Commande à distance :** devis et bon de commande signés hors de la présence d'un représentant de l'entreprise (signature électronique, document signé renvoyé par courriel ou par courrier).

☐ **Décès à domicile, la nuit, un dimanche ou un jour férié.** Je déclare avoir moi-même appelé l'entreprise pour lui demander d'intervenir au domicile, le …… à …… h ……, depuis le numéro …… (facultatif). Je commande seulement le transport ou le dépôt du corps avant mise en bière et/ou des soins de conservation à domicile. Dans cette situation, aucun paiement ne m'est demandé, pour les prestations commandées dans ce cadre, avant le huitième jour qui suit la signature.

Demande et déclarations (cocher) :

☐ Je demande que les prestations commencent sans attendre la fin du délai de rétractation de 14 jours.

☐ Je sais que si je me rétracte, je paierai les prestations déjà réalisées et la dépréciation des biens déjà utilisés, et je reconnais que je ne pourrai plus me rétracter pour les prestations une fois celles-ci toutes réalisées.

☐ Je sais que les biens confectionnés selon mes indications ou nettement personnalisés (plaque ou monument gravés, faire-part imprimés), signalés au devis, sont exclus de la rétractation.

☐ J'ai reçu, avant de m'engager, le devis, les conditions générales de vente et le formulaire de rétractation (annexe 2), et je sais que ma commande m'oblige à payer.

Fait à

Le …… à …… h ……

Signature du client :	**Signature du représentant de l'entreprise** (commande au domicile uniquement) **:**

Annexe 2. Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat conclu à distance ou hors de l'agence. Vous pouvez aussi vous rétracter par simple courrier ou courriel, sans utiliser ce formulaire.

À l'attention de : Pompes Funèbres de Charente Maritime, 57 avenue La Fayette, 17300 Rochefort, mn.tremont@pompesfunebresmartin17.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.

Orias
REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

PF DE CHARENTES MARITIMES
57 AVENUE DE LA FAYETTE
17302 ROCHEFORT

Numéro de RCS (le cas échéant) : ROCHEFORT 490207222

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 07033103

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 31/10/2007 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 27/02/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général